RÉCUPÉRATION DE TVA

SALONS, MISSIONS ET VOYAGES D'AFFAIRES EN FRANCE

Salon, exposition ou mission d'affaires en France ? **La TVA payée sur place, jusqu'à 20 %, peut vous être remboursée.** Nous montons le dossier pour vous, avec CCI France International, représentant fiscal de notre réseau.

EN QUOI CONSISTE L'OFFRE ?

- Vous nous transmettez vos factures et les documents requis, dès votre retour de France.
- Nous montons votre dossier et le déposons auprès de l'administration fiscale française.
- Vous recevez par virement **90 % de la TVA récupérée**, sans aucune avance de frais.

QUELLES DÉPENSES SONT CONCERNÉES ?

TVA REMBOURSABLE

- Salons, expositions, conférences et séminaires
- Événementiel : stands, salles, mobilier, hôtesses, interprètes, transport…
- Restaurants et traiteurs
- Carburant (80 à 100 % de la TVA)
- Location de véhicules utilitaires
- Publicité, services juridiques et informatiques

TVA NON REMBOURSABLE

- Hôtels
- Location de voitures de tourisme
- Billets d'avion, de train et taxis
- Cadeaux (sauf cadeaux de faible valeur)

LES DOCUMENTS À FOURNIR

- La copie de vos factures (TVA française)
- Un spécimen de chèque ou relevé bancaire
- Un mandat signé, en français
- L'état de renseignements de votre entreprise au Registraire des entreprises du Québec (NEQ)

DÉLAI DE REMBOURSEMENT

1 à 3 mois

VALEUR DE LA MISSION

10 % de la TVA récupérée

**Dossier complet à nous transmettre au plus tard le 15 mai de l'année qui suit vos dépenses.*
Service également possible pour l'Allemagne et l'Espagne, sous conditions.

